

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Reclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 29 JUIN

APRÈS L'ÉLECTION

M. Challemel-Lacour a adressé à M. Casimir-Perier cette éloquente et vibrante allocution :

« Monsieur le Président de la République,

« Le vote qui vient de vous élever à la présidence de la République honore le Congrès et me rend plus fier de l'avoir présidé.

« C'est un événement important. La France républicaine, tous ceux qui portent un cœur de patriote le ratifieront avec un empressement unanime.

« La France a le droit d'y voir la promesse d'un long avenir de sécurité, de prospérité et d'honneur.

« Permettez-moi de vous en adresser mes félicitations les plus intimes en y joignant l'expression de ma satisfaction de citoyen. Cette satisfaction est profonde. Elle est grande, car elle égale en moi, et je ne saurais rien dire de plus, la joie de l'ami.

Après quoi, il l'a embrassé, tandis que M. Casimir-Perier, versant des larmes, lui répondait :

« Je ne puis maîtriser l'émotion que j'éprouve.

« L'Assemblée nationale me décerne le plus grand honneur qu'un citoyen puisse recevoir, elle m'impose les plus lourdes responsabilités morales qu'un homme puisse porter. Je donnerai à mon pays tout ce qu'il y a en moi d'énergie et de patriotisme, je donnerai à la République toute l'ardeur de convictions qui n'ont jamais varié, je donnerai à la démocratie tout mon dévouement et tout mon cœur.

« Comme celui qui n'est plus et que nous pleurons respectueusement, je chercherai à faire mon devoir, tout mon devoir. »

Enfin, les membres du Parlement sont venus apporter leurs félicitations au nouveau Président et lui serrer la main. Il y a eu ainsi des effusions émouvantes avec des alternatives de silence poignant. La scène avait quelque chose de solennel.

Déjà profondément rémué depuis la proclamation du scrutin, M. Casimir-Perier était alors en proie à la plus vive émotion, et c'est les larmes aux yeux qu'il remerciait tout le monde, embrassant ceux qu'il connaissait plus particulièrement.

« Ne nous remerciez pas, lui dirent quelques-uns, c'est nous qui, au contraire, vous remercions d'avoir consenti à accepter cette lourde tâche !

Un moment, l'émotion qui étreignait le député de l'Aube devint si forte qu'il fut obligé de s'asseoir quelques instants ; mais les membres du Congrès continuèrent à se presser vers lui.

Pour tous, il eut un mot de cordiale gratitude, et au milieu de ses paroles de remerciements, il dit : « Je sais ce qu'est ma tâche, maintenant ! »

L'émotion du Président gagna bon nombre de membres du Parlement, qui, d'une voix étranglée, racontèrent dans les couloirs les

manifestations de sympathie dont était l'objet M. Casimir-Perier.

Enfin, après les députés et les sénateurs, les journalistes parlementaires vinrent apporter leurs respectueuses félicitations au nouveau Président.

M. Casimir-Perier, en serrant amicalement les mains, dit à tous : « Messieurs, je n'ai qu'une chose à vous dire : je vous appartiens, discutez-moi, mais n'oubliez jamais la France et la République ! »

Pendant ce temps, les ministres, stationnaient toujours dans le cabinet. M. Charles Dupuy, en homme d'esprit qu'il est, se montra de la meilleure humeur. A un député avec lequel il s'entretenait de la journée, il dit : « Je suis battu, mais je ne suis pas meurtri ! »

Le nouveau Président de la République a provisoirement son domicile officiel au ministère des affaires étrangères. Mais, en réalité, il reste jusqu'à nouvel ordre à l'hôtel de la présidence de la Chambre.

M. Casimir-Perier s'est rendu à l'Élysée pour présenter ses hommages à M^{me} Carnot.

L'entrevue a été des plus émouvantes. M. Casimir-Perier a exprimé à la veuve du regretté Président ses sentiments de respectueuse sympathie et la douleur qu'il avait éprouvée.

M^{me} Carnot lui a répondu en ces termes sincères et affectueux :

— Si mon mari vivait, il eut approuvé le choix de l'Assemblée.

Informations Politiques

Le futur chef du Cabinet

Le lendemain des obsèques de M. Carnot, le Président de la République fera connaître le nom du personnage politique chargé de former le premier cabinet de la présidence Casimir-Perier.

Trois hommes paraissent, dit-on, en situation d'accepter la succession de M. Charles Dupuy : ce sont MM. Bourgeois, Raynal et Burdeau.

C'est M. Burdeau qui serait appelé à former le nouveau cabinet.

On affirme que M. Burdeau prendrait le portefeuille de l'intérieur, considéré en ce moment comme le poste le plus important.

M. Spuller reprendrait l'instruction publique, à moins que M. Burdeau ne conserve M. Leygues.

M. Hanotaux serait prié de garder le portefeuille des affaires étrangères.

M. Delcassé et M. Barthou pourraient également rester les collaborateurs de M. Burdeau.

Le portefeuille des finances serait offert à M. Jules Roche, et M. Etienne, vice-président de la Chambre entrerait également dans la combinaison nouvelle.

La présidence de la Chambre

La présidence de la Chambre est vacante par suite de l'élection de M. Casimir-Perier.

C'est pour ce poste que M. Raynal se réserve, assure-t-on ; il aurait, bien entendu, l'appui du gouvernement.

Les radicaux présenteront probablement un concurrent à M. Raynal et ils choisiraient vraisemblablement M. Bourgeois.

On lit dans la *République française*, dont M. Méline est le directeur :

« On s'occupe du successeur de M. Casimir-Perier à la présidence de la Chambre.

» On cite les noms de MM. Méline, Etienne, Bourgeois et Brisson. »

Le message présidentiel

Suivant l'usage, le nouveau Président de la République adressera aux Chambres un message à l'occasion de son entrée en fonctions. Mais ce message, devant être porté aux Chambres par le nouveau cabinet, ne pourra être lu à celles-ci que dans le courant de la semaine prochaine.

Les obsèques de M. Carnot

M. Casimir-Perier aux obsèques

M. Casimir-Perier assistera aux obsèques de M. Carnot.

Suivant les règles du Protocole, le Président de la République n'assiste jamais à des obsèques. Cependant, en raison des circonstances particulières dans lesquelles il succède à M. Carnot, M. Casimir-Perier a manifesté la volonté de suivre le cercueil de son prédécesseur.

L'éloge funèbre de M. Carnot

C'est M. Charles Dupuy qui reste chargé, au nom du gouvernement, de prendre la parole aux funérailles de M. Carnot.

Accident à la chapelle ardente

Un accident s'est produit hier matin, à neuf heures, dans la chapelle ardente où repose le corps du Président de la République.

Par suite d'un vice de construction, le cercueil en chêne a éclaté, laissant apercevoir par une large fissure le plomb dont il est intérieurement revêtu.

Aussitôt le commissaire de police a été appelé pour constater l'accident. Une bière nouvelle a été apportée par les soins des pompes funèbres, bien plus spacieuse que l'ancienne qui avait été reconnue un peu étroite, et sous la surveillance du magistrat qui en a dressé procès-verbal, la mise en bière a été opérée.

La foule devant l'Élysée

La foule, qui depuis quatre jours entourait le palais de l'Élysée, s'accroît tous les jours ; et hier, en rangs très serrés, elle s'étendait sur presque toute la longueur de la rue de l'Élysée. Les femmes en passant devant le palais font le signe de la croix et les hommes se découvrent respectueusement.

Les couronnes et les fleurs. — La couronne de la Chambre

M. Turrel et quelques-uns de ses amis viennent de prendre l'initiative d'une souscription uniforme à 5 francs pour l'achat d'une immense couronne, qui sera envoyée aux funérailles de M. Carnot au nom de la Chambre.

Les députés de toutes nuances, droite comme gauche, s'inscrivent.

Plus de quatre cents couronnes en perles et fleurs artificielles sont parvenues à l'Élysée. Elles sont aussitôt inscrites avec leurs dédicaces et les noms de leurs donateurs sur un registre spécial qui tous les soirs est présenté à M^{me} Carnot.

La couronne la plus chère est celle du

Groupe des jeunes filles parisiennes. Elle coûte quatre mille francs.

M^{me} Marguerite Chiris, fiancée du fils du regretté Président, a fait confectionner une merveilleuse couronne de huit mètres de circonférence, composée de cinq mille marguerites comtesse Chambord. Cette couronne est voilée de tulle blanc, avec travée de crêpe noir.

Plusieurs maisons de fleurs ont exposé des couronnes destinées à M. Carnot. La foule s'arrête devant ces merveilles de la nature et de l'art et lit avec intérêt les inscriptions tracées sur les rubans.

A l'heure qu'il est, les commandes de fleurs destinées à M. Carnot atteignent le chiffre d'un million de francs.

L'ASSASSINAT

Complices présumés

Nous avons annoncé avant-hier l'arrestation, près de Montpellier, de Laborie, marchand ambulancier, anarchiste dangereux, chez lequel se serait arrêté, samedi, Caserio, en passant par Montpellier.

Devant le juge d'instruction, Laborie a avoué que samedi, dans la soirée, il avait reçu la visite d'un Italien venu le trouver de la part de Charles Saurel, un de ses amis, mais qui ne lui avait même pas dit son nom et ne lui avait pas fait part de ses projets.

Le juge d'instruction lui faisant remarquer qu'il était bien invraisemblable que l'Italien qu'il avait reçu ne lui eût pas dit son nom, Laborie a persisté dans ses déclarations et n'a rien voulu ajouter.

Il reste à établir que l'individu qui est venu voir samedi Laborie est bien Caserio, sur lequel a été trouvé un second poignard qu'on pense appartenir à Laborie.

Le fils d'un conseiller municipal, de Cette, M. P..., prétendait qu'étant en barque, sur l'étang, avec quelques camarades, un certain Granier leur avait apporté, dans la nuit, la nouvelle de la mort du Président. Or, à ce moment, la nouvelle n'était pas connue à Cette.

Le parquet interrogea le jeune P..., qui, devant les magistrats, déclara ne plus se souvenir si Granier était venu le soir ou le matin.

Granier fut appelé à déposer à l'enquête ; comme il était à la campagne, la citation ne lui parvint qu'avant-hier matin par l'entremise d'un de ses cousins.

L'émotion que Granier ressentit de se trouver mêlé à cette affaire fut considérable. Sans donner aucune explication, il sortit et, ayant fixé un coutelas dans le mur en pierres sèches de la campagne, il se précipita sur la lame qui pénétra dans le ventre du malheureux.

Il est mort en quelques secondes.

Tentative d'incendie d'une poudrière à Montpellier

Mercredi soir, à onze heures, la sentinelle qui garde la poudrière du 2^e génie a été assaillie par trois individus qui se sont jetés sur elle à l'improviste. Elle a pu s'en débarrasser et de sa baïonnette en atteignant un qui poussa un cri. Le poste sortit et les trois assaillants prirent la fuite. On suppose que ces individus voulaient mettre le feu à la poudrière.

Etant données les circonstances, cet incident a vivement ému la population.

Arrestations

LYON. — A la suite des 4,500 arrestations maintenues, Lyon se trouve heureusement débarrassée des éléments de désordre. La chasse aux gens sans aveu continue. La nuit dernière, des rafles ont été opérées dans les cafés borgnes, les bonges, les hôtels louches et tous les gens suspects ont été arrêtés; les cuirassiers ont continué leurs patrouilles, mais sans avoir occasion d'intervenir.

ARRAS. — On a arrêté et écroué hier soir, à la prison d'Arras, un ouvrier relieur nommé D..., travaillant en ville, qui avait déclaré approuver l'assassinat de M. Carnot.

AVIGNON. — Avant-hier matin, la gendarmerie de Cavaillon a arrêté encore un autre anarchiste, nommé Joseph Classin, âgé de trente ans, mineur, qui, au milieu d'une bande d'ouvriers italiens, avait fait l'apologie de l'assassinat du Président Carnot.

MACON. — Dans la soirée, deux individus ayant tenu des propos offensants pour la mémoire, de M. Carnot ont été vertement corrigés par le public. Le premier, nommé Fleurville, raccommodeur de parapluies, étant en état d'ivresse, manifestait, sur une des promenades de la ville, une vive satisfaction de l'assassinat du Président :

— C'est bien fait ! criait-il de toutes ses forces, fallait pas qu'il y aille !

Les passants, indignés, s'attroupèrent autour de lui, le rouèrent de coups et allaient le jeter à la Saône, lorsque des agents de police, intervenant, réussirent à le dégager et à le mener au poste le plus voisin.

Un peu après, à neuf heures et demie du soir, un autre pochard, nommé Vocasson, âgé de 38 ans, sans domicile ni profession, se mit à pérorer dans le même sens dans un bureau de tabac. Ses auditeurs, après avoir vainement essayé de le faire taire, l'ont saisi et remis à des agents de police qui l'ont mis en état d'arrestation.

LA FAMILLE PERIER

Le nouveau Président de la République est né à Paris le 8 novembre 1847; il appartient, on le sait, à la famille dauphinoise des Perier, dont le nom se trouve attaché à trois périodes marquantes de notre histoire moderne : la Révolution française, la Révolution de 1830 et la création de la troisième République.

C'est le fils aîné du ministre de M. Thiers et le petit-fils du ministre de Louis-Philippe.

M. Jean Casimir-Perier venait d'achever son droit quand éclata la guerre de 1870. La famille Perier, tout en conservant dans l'Isère, le château de Vizille, berceau de sa fortune, avait acquis dans l'Aube, près de Nogent, le château de Pont-sur-Seine; le jeune Perier fit partie de la garde nationale mobile de ce département et fut nommé capitaine.

La mobile de l'Aube appelée à Paris prit part au siège, notamment au combat de Bagnoux, le 13 octobre, dans lequel périt le commandant de Dampierre. Ces mobiles, d'après l'ordre du jour de l'armée, eurent une « attitude excellente ». Le capitaine Jean Perier, porté à l'ordre, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il nous semble intéressant de rappeler les origines et l'histoire des Perier, jusqu'à l'homme d'Etat que le Congrès vient d'investir de la magistrature suprême.

La famille Perier est originaire de Mens, petite ville située entre Grenoble et Gap; le premier Perier dont fasse mention l'histoire de la province avait quitté sa ville natale pour aller créer à Voiron l'industrie des toiles qui, de nos jours encore, a fait la prospérité de cette cité manufacturière; il y gagna rapidement une grande fortune qu'il consacra à la création de nouvelles industries autour de Grenoble.

Son fils, Claude Perier, continua l'œuvre paternelle et accrut considérablement sa fortune en entreprenant de nouvelles créations. En 1775, le duc de Villeroy vendit à Claude

Perier le superbe château que le duc de Lesdiguières avait construit à Vizille. Le nouvel acquéreur transforma la somptueuse demeure en usine; il en fit une manufacture de toiles peintes, une des premières de ce genre créées en France.

L'établissement prospéra à tel point que, pendant une disette, Claude Perier put avancer aux Etats du Dauphiné l'argent pour acheter les grains nécessaires à la population.

En juin 1788, le parlement de Grenoble, qui s'était opposé à la création des assemblées de notables et de cours plénières, ayant été exilé, cette mesure fut le signal de troubles graves. La population voulut s'opposer au départ des magistrats, la troupe intervint, on fit pleuvoir sur elle des pavés et des tuiles jetés du haut des toits. Bernadotte, alors adjudant de Royal-Marine, faillit être tué. Ce fut la « Journée des Tuiles » (7 juin).

Les notables des trois ordres de la ville prirent alors sur eux de convoquer les Etats du Dauphiné. La cour tenta de s'opposer à cette mesure révolutionnaire, mais l'état des esprits était tel que le maréchal de Vaulx, envoyé pour réprimer le mouvement, crut plus prudent de le tolérer en le surveillant; il proposa aux députés des troupes pour les garder. Ceux-ci résolurent de se réunir hors de la ville. M. Claude Perier leur offrit le château de Vizille; les députés s'y rendirent dans la nuit du 21 juillet, encadrés par les troupes, mais suivis par la population de Grenoble qui les accompagnait à la fleur des torches.

La réunion eut lieu dans la salle du Jeu de Paume; elle dura seize heures et se termina par la fameuse délibération, rédigée par Mounier et adoptée par les trois ordres, qui était comme le prélude de la Révolution de 1789.

Celle-ci emporta une partie de la fortune de Claude Perier; mais, après la Terreur, il recommença son œuvre. Le château de Vizille, respecté par la tourmente, continua à être une ruche ouvrière, dirigée par la femme de Claude Perier, Marie Pascal, pendant que ce dernier se rendait à Paris et y entreprenait de grandes affaires, qui le mirent bientôt à la tête d'une puissante fortune. En 1799, il fut élu membre du Corps législatif; c'est lui qui, en 1800, rédigea, seul, les statuts de la Banque de France, qu'il avait contribué à fonder, et dont il fut un des premiers régents. Claude Perier, qui mourut en 1801, avait dix enfants, dont huit fils.

L'aîné Augustin créa un grand nombre d'usines et développa celle de Vizille.

Un autre fils, Antoine Scipion, chimiste distingué élève, de Fourcroy, introduisit la vapeur dans les mines d'Auzin, dont il était l'un des administrateurs; il les transforma, les dota d'un hôpital, d'une école, créa une cristallerie, des raffineries, des filatures, une distillerie de fécule, etc., acquit à Chaillet la fonderie des Perier parisiens, et contribua à fonder les premières usines à gaz, les compagnies d'assurances et les caisses d'épargne.

Le plus illustre des fils de Claude Perier, le troisième, Casimir, est trop connu, pour que nous parlions longuement de lui.

Son fils, Casimir-Perier, entré dans la carrière diplomatique, fut, en 1849, envoyé à la législative comme député de l'Aube. Après le coup d'Etat il se retira dans ce département qui le renvoya au Corps législatif en 1869. Pendant la guerre, les Prussiens l'arrêtrèrent comme otage à Pont-sur-Seine, il resta interné à Reims jusqu'à l'armistice.

Elu à l'Assemblée nationale par l'Aube, les Bouches-du-Rhône et l'Isère, il opta pour l'Aube. L'Assemblée le choisit pour rapporteur général du budget. Quand mourut M. Lambrecht, ministre de l'intérieur, M. Casimir-Perier le remplaça. Tombé avec M. Thiers, il fut élu sénateur inamovible.

M. Casimir-Perier mourut le 6 juillet 1876; il avait été autorisé à ajouter à son nom le prénom de son père et le sien, Casimir.

Il laissait deux fils, dont le Président de la République : M. Jean Casimir-Perier.

Celui-ci est entré à 28 ans dans la vie publique comme député de Nogent-sur-Seine.

Après le 16 Mai il devint sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. Lors de la discussion de la loi enlevant aux princes d'Orléans leurs grades dans l'armée, il donna sa démission de député et écrivit à ses électeurs :

« Paris, 1^{er} février 1883.

« Mes chers concitoyens,

« Les circonstances ne me permettant pas de concilier mes devoirs de famille avec la conduite que me dicte ma conscience et mes convictions républicaines, j'ai adressé ma démission de député à M. le président de la Chambre. Si, en renonçant à la vie politique, j'impose silence à mes opinions, je demeure invariablement fidèle à ma foi politique. Dans ma retraite, je chercherai, mes chers concitoyens, à vous être utile, et je n'oublierai jamais les témoignages de confiance et de sympathie que vous m'avez prodigués. Croyez, je vous prie, à ma reconnaissance et à mon dévouement.

« CASIMIR-PERIER. »

Un mois après — le 18 mars 1883 — il était réélu; le général Campenon le prit comme sous-secrétaire d'Etat à la guerre. On sait qu'il devint ensuite président de la Chambre, président du conseil et, de nouveau, président de la Chambre, prélu de la présidence de la République.

BULLETIN FINANCIER

28 juin 1894.

La Bourse d'aujourd'hui est moins satisfaisante que celle d'hier. On avait depuis trois jours escompté la nomination de M. Casimir-Perier et une fois le fait accompli on cherche à se liquider, d'autant plus que nous sommes à la veille de la liquidation.

Le 3 0/0, de 100.55, revient à 100.47, après 100.65.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes. Nous relevons le Crédit Foncier à 957.50. Le Crédit Lyonnais à 737.50 et la Banque de Paris à 662.50.

Nous avons fait ressortir l'avantage qu'avaient les porteurs des obligations de la Banque centrale du Crédit foncier de Russie à échanger leurs titres. Le délai expire le 3 juillet.

Nos grands chemins sont un peu moins fermes. On dit que les reports seront chers en liquidation sur ces titres.

Le Suez se négocie de 2,876.25 à 2,880. Les chemins orientaux se négocient à 555, c'est un placement à 5 1/2 0/0.

L'italien est à 79.20. L'extérieure cote 65 1/16. Les autres fonds sont calmes sans grandes variations.

En Banque, les actions de la Langlaagte sont à 121.87 1/2, on a détaché en avril un coupon de fr. 3.9 pour le premier trimestre et on attend un coupon égal pour le second trimestre.

Le bilan de la Banque de France publié aujourd'hui est satisfaisant. L'encaisse augmente de 3 millions.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 29 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	25°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	23°
Midi,	762 m/m	au-dessus	29°
Hausse,	" m/m		
Baisse,	" m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	17°

Les remerciements de M. le Président du conseil

Le président du conseil a reçu des membres du clergé, des fonctionnaires de tout ordre, des municipalités et des corps élus, de la part d'associations, de délégations et de notabilités françaises et étrangères, de nombreux témoignages de condoléances à l'occasion de l'assassinat de M. le Président de la République.

Dans l'impossibilité matérielle de répondre immédiatement à tous les signataires de ces sympathiques adresses, M. le Président du Conseil, touché de la spontanéité de ces manifestations, exprime à leurs auteurs tous ses remerciements au nom du gouvernement de la République.

Circulaire préfectorale

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. Hermann Ligier, préfet de Maine-et-Loire, aux maires du département :

« Angers, le 27 juin 1894.

« A Messieurs les Maires du département

« Monsieur le Maire,

« J'ai l'honneur de vous informer que les obsèques de M. le Président de la République, victime d'un odieux attentat, sont fixées à dimanche prochain 4^{er} juillet.

« Tous les bons citoyens voudront, ce jour-là, s'associer au deuil national, et les réjouissances publiques seront supprimées dans toutes les communes.

« Je suis convaincu que vos sentiments patriotiques et ceux de vos administrés ne manqueront pas de s'affirmer dans cette douloureuse occasion.

« Les autorisations diverses que j'ai données en vue de fêtes locales pour le 4^{er} juillet, seront valables pour la date à laquelle vous aurez reporté la célébration de ces fêtes.

« Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Préfet, HERMANN LIGIER. »

Suppression des réjouissances publiques

La circulaire suivante a été adressée par le Ministre de l'agriculture à MM. les Préfets :

« En raison du deuil national occasionné par la mort de M. le Président de la République, dont les obsèques sont fixées au dimanche 4^{er} juillet, toutes les réjouissances publiques doivent être supprimées ce jour-là, et je vous prie de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que les réunions de courses qui doivent avoir lieu à cette date dans votre département soient ajournées à une date ultérieure que je vous serai obligé de me faire connaître d'urgence dès que les Sociétés vous les auront désignées. »

Madame Carnot, Paris

Union des Femmes de France. — Comité de Saumur.

Profondément ému de l'horrible malheur qui vous frappe, et qui plonge dans la consternation la France tout entière,

Le Comité de Saumur s'associe à votre douleur et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de sa respectueuse sympathie.

La Présidente, BODIN.

Le Comité de Saumur envoie une magnifique couronne pour les obsèques de M. le Président Carnot.

Société des Courses de Verrie-Saumur

Les Commissaires des Courses de Verrie-Saumur font savoir que les engagements faits pour la réunion qui devait avoir lieu le 1^{er} juillet sont annulés et que cette réunion est reportée au 15 juillet.

Les différents prix qui devaient être courus sur l'hippodrome de Verrie-Saumur le 4^{er} juillet le seront le 15 juillet, les conditions en sont indiquées au Bulletin officiel du 19 mai, n° 20, et les engagements à faire sont reportés aux dates ci-après :

Pour le Prix du Fagot, le 10 juillet, avant midi, au Grand Cercle, à Saumur, au lieu du 26 juin.

Pour le Prix de Mortemer, même modification que pour le prix du Fagot.

Pour le Prix de la Société Sportive d'Encouragement, le mardi 3 juillet, avant midi, chez M. Guillemot, au lieu du 19 juin.

Pour le Prix du Marsoleau, même modification que pour le prix du Fagot.

Pour le Cross Country (prix de la Société des Steeple-Chases de France), engagements jusqu'au mardi 3 juillet, avant midi, chez M. Guillemot, au lieu du 19 juin, et publication des poids le samedi 7 juillet, à midi, chez M. Guillemot, au lieu du 23 juin.

Pour le Prix de Saint-Georges, même modification que pour le prix du Fagot.

Pour le Steeple-Chase de 5^e série, engagements jusqu'au mardi 3 juillet, avant midi, chez M. Guillemot, au lieu du 19 juin.

Pour le Prix de Consolation, mêmes conditions que précédemment.

LA COMMISSION.

Saumur, 28 juin 1894.

Les Cartes des Courses de Verrie, qui ont été distribuées, seront valables pour la réunion du 15 juillet.

Eglise Saint-Pierre

Nous apprenons il y a quelques jours à nos lecteurs que M^r Gazaniol, évêque de Tunis, était de passage dans notre ville. On nous informe que, sur l'invitation de notre éminent évêque, dont le cœur s'ouvre si spontanément aux inspirations généreuses, il prêchera à Saint-Pierre dimanche, jour de la fête patronale, à la grand'messe, et présidera les vêpres. La quête sera faite au profit des églises et des écoles de la Tunisie. Nous espérons que nos concitoyens se montreront charitables pour des œuvres qui intéressent à la fois les progrès de l'Évangile et la grandeur de la France.

Un rally du V.-C. A.

La commission du Véloce-Club Angevin organise un Rally qui aurait lieu à Saumur, et auquel elle convoquerait les principaux clubs de la région : Saumur, Chinon, Beaufort-en-Vallée, Loudun et Doué-la-Fontaine.

Deux départs d'Angers seront probablement faits par le Véloce-Club Angevin :

L'un à quatre heures le matin, qui se composera des touristes désirant se rendre à Chinon, où l'arrivée aura lieu à neuf heures environ, après jonction, sur la route avec le club de l'endroit.

Après une visite aux principales curiosités de Chinon, retour à Saumur avec le Club chinonais pour le déjeuner.

L'autre départ à six heures — arrivée à Saumur à neuf heures le matin, après jonction à la Ménitric avec le V.-C. Beaufortais et aux Rosiers-sur-Loire avec la société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois.

Ensuite, rendez-vous dans un endroit désigné avec les sociétés de Loudun et Doué-la-Fontaine, pour attendre le groupe de Chinon.

Après un déjeuner général, grand défilé au Vélodrome de la Loire, ensuite séparation et départ pour le retour.

On s'attend à voir, à Saumur, une quantité de cyclistes qui viendront de tous côtés répondre au Véloce-Club Angevin. (Patriote.)

LES VERCHERS

Voici le résultat des courses qui ont eu lieu dimanche, aux Verchers, à quatre kilomètres de Doué-la-Fontaine, à l'occasion de l'assemblée de cette localité.

Première course sur route. — 3,000 mètres (bi-tandem). — 1^{er} prix, Gaborit-Claveau, de Doué-la-Fontaine; 2^e, Amy, de Saumur; 3^e, Vivion, de Doué-la-Fontaine.

Deuxième course, réservée aux vétérans. — 1^{er} prix, Fèvre; 2^e, Beaumont; 3^e, Hattat.

Troisième course. — Internationale. — 3,000 mètres. — 1^{er} prix, Amy; 2^e, Gaborit; 3^e, Vivion; 4^e, Peltier, de Saumur.

ANGERS

La Fête des Fleurs

Le comité de la Fête des Fleurs a décidé que, conformément à la circulaire ministérielle que nous publions plus haut, la Fête des Fleurs n'aura pas lieu dimanche prochain, jour des obsèques de M. Carnot.

Le festival, la grande bataille de fleurs et le feu d'artifice qui devaient avoir lieu, sont reportés au dimanche suivant.

Le comité a, du reste, obtenu une prolongation de huit jours.

Le prix de la viande à Tours

Les marchands bouchers de la ville de Tours ont l'honneur de prévenir MM. les consommateurs qu'à partir du premier juillet, le prix du veau sera diminué de 90 centimes par kilogramme.

Congrès des notaires

Dans ses dernières séances, le congrès des notaires, qui vient d'avoir lieu à Nantes, a décidé la nomination d'une commission de propagande pour l'enseignement spéciale du Notariat.

MM. Michon, notaire à Montmorillon, et Guet, notaire à Monts-sur-Guesnes, sont nommés membres de cette commission qui se compose de 40 membres.

Tentative d'empoisonnement par une femme sur son mari, à Aubigné

Le parquet vient, après enquête, de faire arrêter une femme qui avait tenté d'empoisonner son mari, M. Louis Simon, propriétaire à Aubigné. La prévenue, née Angèle Genelay, après avoir été tout d'abord, a fini par avouer qu'elle mêlait un poison au vin qu'elle servait à son mari.

Disparition d'un fiancé

Samedi dernier, devait avoir lieu au Lude le mariage de Victor Erillard, âgé de 24 ans, journalier à Clermond-Gallerande, avec la nommée Marie-Bathilde Jamin, âgée de 19 ans, domestique au Lude. Dès le matin, les membres des deux familles et un certain nombre d'invités étaient réunis dans l'habitation de la jeune fille pour accompagner les futurs époux. Une seule personne manquait : le futur marié... et comme il manqua toute la journée, force a été de remettre la noce.

On se perd en conjectures sur cette disparition.

Il paraît que Victor Erillard est d'un caractère fantasque. Déjà, l'année dernière, il avait été sur le point de contracter mariage avec une autre jeune fille; puis, lorsque tout était convenu pour la cérémonie, il rompit et alla se précipiter dans le Loir, d'où il fut retiré par son maître; quant à la jeune Jamin, qui est très affectonnée par ses maîtres et qui jouit de l'estime générale, si d'un côté on la plaint de sa mésaventure, d'un autre côté on la félicite de n'avoir pas lié son sort à celui d'un personnage aussi étrangement original.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 26 juin. — Pierre-Emile Capitel, médecin à la Maison centrale de Fontevault, 56 ans, veuf de Justine Vassel, à l'Hôpital.

Le 28. — Jeanne Foucault, veuve de Jean Bizoulier, sans profession, 76 ans, rue des Ecuries; — Auguste-Louis-Engèle Barge, charpentier, 33 ans, époux de Emilie-Marthe Turpin, rue Saint-Lazare.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4

Tournée BRASSEUR

SAMEDI 30 Juin 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Vaudeville fantastique en 5 actes, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le principal rôle, dans lequel il représente dix personnages différents.

LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

M. ALBERT BRASSEUR jouera le rôle du Brésilien, qu'il a joué à Paris.

ORDRE : 1^o La Beauté du Diable. — 2^o Le Brésilien.

Caisse d'Épargne de Saumur

AVIS AUX DÉPOSANTS

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires, depuis l'année 1864, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayants droit sont, en conséquence, invi-

tés à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

6742. Peltier, Marie-Marthe-Atanasie, mineure, 16 février 1831, 2 ans. Autoigné, à Lornay, 6 mars 1864. Achat de reute sur demande. 84 f. 99

7830. Besnard, Perrine, domestique, 26 septembre 1832, 31 ans, aux Landes, commune de Denezé, 24 janvier 1864. Remboursement. 34 f. 78

10396. Sendrier, Louise-Joséphine, couturière, 28 février 1838, 15 ans, Allonnes, 28 février 1864. Remboursement. 40 f. 54

10736. Salmon, Lise, veuve Champrobert, Guillaume, journalière, 59 ans, 6 février 1839, Saumur, 14 février 1864. Remboursement. 12 f. 28

11237. Maitreau, René, cultivateur, 11 mai 1860, 53 ans, Sanzières, commune du Vauleday, 17 avril 1864. Remboursement. 3 f. 43

11284. Marandau, Joseph-Charles, menuisier, 22 avril 1860, 28 ans, Saumur, 18 septembre 1864. Remboursement. 39 f. 73

11317. Bellion, Henri, enfant de troupe, 13 mai 1860, 14 ans, Saumur, 9 octobre 1864. Remboursement. 2 f. 83

11404. Babin, Louise, domestique, 22 juillet 1860, 21 ans, Saumur, 11 septembre 1864. Remboursement. 45 f. 71

11488. Briau, Théodore, cultivateur, 2 septembre 1860, 24 ans, Champigny, commune de Souzay, 17 janvier 1864. Remboursement. 26 f. 86

11548. Duveau, Joseph, domestique, 4 novembre 1860, 28 ans, Dampierre, 20 novembre 1864. Remboursement. 42 f. 46

11567. Aubert, Perrine, domestique, 25 novembre 1860, 49 ans, Saumur, 10 janvier 1864. Remboursement. 23 f. 85

11585. Avril, Auguste, cultivateur, 9 décembre 1860, 34 ans, Champigny, commune de Souzay, 3 janvier 1864. Remboursement. 208 f. 93

11783. Olivier, Pierre, journalier, 12 mai 1861, 44 ans, Saumur, 18 décembre 1864. Remboursement. 6 f. 94

11936. Tesnier, Léonie, lingère, 11 août 1861, 17 ans, Villeberrier, 17 janvier 1864. Remboursement. 84

12078. Donné, Jean, professeur, 8 décembre 1861, 56 ans, Saumur, 28 février 1864. Remboursement. 2 f. 21

12107. Douau, Jacques, palefrenier, 5 janvier, 1862, 50 ans, Saumur, 17 janvier 1864. Remboursement. 87

12414. Barillet, Marie, femme Rioche, domestique, 27 juillet 1862, 36 ans, Saumur, 12 juin 1864. Remboursement. 44 f. 73

12449. Blot, Pierre, cultivateur, 17 août 1862, 19 ans, Allonnes, 3 juillet 1864. Remboursement. 49 f. 46

12516. Gabille, Anne, sans profession, 21 septembre 1862, 28 ans, Vivy, 6 novembre 1864. Remboursement. 45 f. 23

12535. Lépine, Jean, cultivateur, 19 octobre 1862, 30 ans, Brain-sur-Allonnes, 10 avril 1864. Remboursement. 2 f. 49

12640. Clavié, Auguste, jardinier, 4 janvier 1863, 31 ans, Saint-Lambert-des-Levés, 23 octobre 1864. Remboursement. 57 f. 54

12681. Armenou, Jean-Joseph, propriétaire, 25 janvier 1863, 34 ans, Bagneux, 28 février 1864. Remboursement. 20 f. 58

12687. Berthelot, Mélanie, couturière, 1^{er} février 1863, 25 ans, Brain-sur-Allonnes, 29 mai 1864. Remboursement. 43 f. 03

12736. Legay, Berthe, couturière, 15 mars 1863, 19 ans, Saumur, 3 juillet 1864. Remboursement. 7 f. 55

12777. Douau, Paul, menuisier, 26 avril 1863, 46 ans, Saumur, 17 janvier 1864. Remboursement. 63

12882. Méchin, Louis, menuisier, 12 juillet 1863, 36 ans, Saumur, 3 juillet 1864. Remboursement. 28 f. 71

12893. Lips, Martine, domestique, 19 juillet 1863, 16 ans, Saumur, 16 octobre 1864. Remboursement. 40 f. 39

12910. Bazille, Pierre, domestique, 26 juillet 1863, 24 ans, à la Rousselière, 4 décembre 1864. Remboursement. 27 f. 47

12992. Salmon, Pierre, terrassier, 6 septembre 1863, 25 ans, Brézé, 19 juin 1864. Remboursement. 15 f. 23

13020. Guittière, Marie-Louise, sans profession, 4 octobre 1863, 56 ans, Saumur, 3 avril 1864. Remboursement. 28 f. 62

13062. Blanchet, Baptiste, gantier, 15 octo-

vembre 1863, 54 ans, Saumur, 19 juin 1864. Remboursement. 7 f. 88

13095. Gobert, Henri, sellier, 6 décembre 1863, 27 ans, Saumur, 24 avril 1864. Remboursement. 4 f. 93

13120. Aloyau, Pierre, domestique, 3 janvier 1864, 13 ans, Allonnes, 3 janvier 1864. Versement. 43 f. 75

13156. Rayneau, Caroline, couturière, 17 janvier 1864, 21 ans, Saumur, 22 mai 1864. Remboursement. 14 f. 73

13209. Renou, François, cultivateur, 7 février 1864, 44 ans, Allonnes, 14 août 1864. Remboursement. 17 f. 42

13298. Rivain, Louise, veuve Chalopin, Pierre, fermière, 17 avril 1864, 27 ans, Villeberrier, 19 juin 1864. Remboursement. 4 f. 99

13465. Guillot, Marie, domestique, 24 juillet 1864, 20 ans, Saumur, 13 décembre 1864. Remboursement. 2 f. 28

13584. Dubuc, Alphonse-Pierre, militaire, 9 octobre 1864, 21 ans, Saumur, 27 novembre 1864. Remboursement. 7 f. 74

Total. 935 f. 04

Le meilleur antiscorbutique et rafraichissant connu est la Tisane Dussolin. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 25 juin

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 44 à 44 25. — Seigle (l'hect. de 75 kil.), 12 à 12 50. — Orge (l'hect. de 65 kil.), 12 à 12 50. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 11 25 à 11 50. — Pommes de terre (le double-décal.), 2 fr. à 2 50. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 50 à 60 fr. — Paille, 80 fr. — Pain, les 6 kil., 1 70. — Volailles, le couple, 2 25 à 4 fr. — Œufs, la douz., 0 90. — Beurre, le 1/2 kil., 1 05 à 1 10. — Petits vins blancs des environs (barrique de 230 litres), 70 à 80 fr. — Petits vins rouges, 40 fr.

LONGUÉ, 21 juin

Blé-froment, l'hect., 45 à 45 50. — Seigle, 12 50. — Orge, 12 50. — Avoine, 12 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 50. — Foin, la charretée de 780 kilog., 50 fr. — Paille, 40 fr. — Pain, les 6 kilog., 1 60. — Beurre, le 1/2 kil., 1 10. — Œufs, la douzaine, 0,80. — Volailles, le couple, 3 à 6 fr.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Vendredi, 29 juin, 2 h. du soir.

Les funérailles de M. Carnot

On avait parlé, ces jours-ci, de la présence possible, aux funérailles de M. Carnot, d'un grand-duc de Russie, d'un cousin de l'empereur d'Allemagne.

Nous croyons savoir, dit le Gaulois, que l'éventualité a été envisagée, mais les questions, toujours si délicates de préséance, l'ont fait abandonner.

Rente nationale à M^{me} Carnot

Nous croyons savoir, dit un de nos confrères, qu'un député doit déposer aujourd'hui un projet de loi constituant une rente nationale à M^{me} Carnot. La veuve du Président de la République a quatre enfants: une fille mariée au procureur général de Dijon, un fils qui va épouser M^{lle} Chiris, un autre qui est officier, enfin le dernier qui est élève à l'École centrale.

Des amis intimes de la famille nous ont affirmé que M. et M^{me} Carnot possédaient une fortune beaucoup moins considérable que celle qui leur était attribuée.

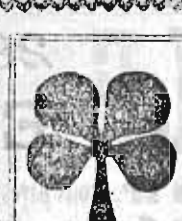
« Tout au plus de quoi avoir une voiture », nous disait quelqu'un de très sincère.

Fêtes remises

En raison du deuil national, le ministre de la guerre et M^{me} Mercier ont contremandé la réception du 11 juillet prochain.

— Il est dès aujourd'hui officiel que la fête du 14 Juillet sera supprimée à Lyon et que le crédit de 50,000 francs qui avait été voté pour les réjouissances nationales sera distribué aux pauvres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.



Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	100 42	— Obl. 3 0/0 nouv.	935	Gaz pour l'étranger	594	4 0/0 1893	101 20	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	100 50	Lyon-Méditerranée	1420	Gaz Compagnie parisienne	1088	4 0/0 Consolid. 1re et 2e série	101 40	OBLIGATIONS	
2 1/2 1894	107 10	— Obl. 3 0/0	456	Cie Transatlantique	315	2 0/0 or 1891	88 95	Chemins Brésiliens 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1125	Omnibus de Paris	1045	Credit foncier égyptien	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3910	— Obl. 3 0/0 nouv.	442	Suez (actions)	2875	VILLE DE PARIS	—	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	
Comptoir national d'Escompte	509	Nord	1829	FONDS ÉTRANGERS		Oblig. 1855-60 3 0/0	574 50	Fives-Lille	
Credit Foncier	952	— Obl. 3 0/0 nouv.	474	Anglais 2 3/4	—	1865 4 0/0	550	Transatlantique 3 0/0	
Credit Industriel	—	Orléans	1455	Autriche 4 0/0 or	98 60	1871 3 0/0	430	Panama 1re série 6 0/0	
Credit Lyonnais	738 50	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	459 75	Egypte Dette unifiée	102 75	1886 3 0/0	419 75	2e série 6 0/0	
Société Générale	456	Ouest	1080	Espagne extérieure 4 0/0	65 45	1894 2 1/2 0/0	374 50	3e série 6 0/0	
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	459 75	Hongrois 4 0/0 or	9 10	CREDIT FONCIER		à lots	
Est-Algérien	580	Ouest-Algérien	595	Italien 5 0/0	79 15	Communes 1879		Suez 5 0/0	
— Obl. 3 0/0	428 50	— Obl. 3 0/0 nouv.	425	Portugais 4 1/2 0/0	—	Fonciers. 3 0/0 1879		3 0/0	

Etudes de M^e G. BARON, avoué-licencié à Saumur, 13, rue Dupetit-Thouars, successeur de M^e Louis ALBERT.
Et de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE
PAR LICITATION
ENTRE MAJEURS
Et par suite d'acceptation bénéficiaire
Aux enchères publiques
D'UNE
Maison d'habitation
Et dépendances
Située commune de la Salle-de-Vihiers.
Et d'un Morceau de Vigne
Situé commune de Martigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 45 Juillet 1894, à une heure du soir, en la Mairie de la commune de la Salle-de-Vihiers, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;
Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1. Madame Modeste Cassin, épouse assistée et autorisée de M. Louis Cotteceau, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Fouquette, commune de la Salle-de-Vihiers ; 2. Madame Joséphine Cassin, débitante, veuve de M. François Tartroux, demeurant à Angers, rue Pocquet-de-Livonnière, numéro 54 ; 3. M. Paul Cassin, journaliste, demeurant au bourg de la commune de la Salle-de-Vihiers ; 4. M. Louis Cotteceau, journaliste, époux de dame Marie Thifoin, demeurant au même lieu ; 5. M. Joseph Cotteceau, domestique, époux de dame Marie Maillet, demeurant à la Salle-de-Vihiers ; 6. Madame Marie Cotteceau, épouse assistée et autorisée de M. René Bancheureau, tisserand, avec lequel elle demeure aux Gaschets, commune de la Salle-de-Vihiers ; 7. M. Pierre Papin, meunier, demeurant à Paradis, commune de la Salle-de-Vihiers ; 8. Mademoiselle Joséphine Papin, sans profession, demeurant au même lieu ; 9. Mademoiselle Marie Papin, aussi sans profession, demeurant également au même lieu ; 10. Madame Marie Froger, épouse assistée et autorisée de M. Jean Morille ou Maurille, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Chaussée, commune de Saint-Hilaire-du-Bois ; 11. Madame Clémence Froger, épouse assistée et autorisée de M. Louis Thomas, cultivateur avec lequel elle demeure à Bail, commune de la Salle-de-Vihiers ;
Ayant les sus-nommés Me BARON pour avoué.
Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION
Commune de la Salle-de-Vihiers
PREMIER LOT
1. Une maison, sise au village de Rocheplaud, commune de la Salle-de-Vihiers, composée d'une chambre basse à feu, cave au-dessous, figurant au cadastre à la section D, polygone 12, sous le numéro 30, comme occupant une superficie de quarante-cinq centiares et joignant au midi la route de la Salle-de-Vihiers au Voide, à l'ouest Réveillé, au nord le jardin, article deuxième du présent lot et au levant le chemin du village.
2. Un morceau de jardin, situé au même lieu, inscrit au plan cadastral, aux mêmes

section et polygone sous le numéro 31, pour une contenance de cinq ares vingt centiares et joignant au midi la maison article premier du présent lot, au levant le chemin du village, au nord Boutin et au couchant Réveillé.
3. Un autre morceau de jardin, également au même lieu, cadastré aux mêmes section et polygone, sous le numéro 27, pour une contenance de un are quarante centiares, joignant au nord Réveillé, au midi le même et au couchant M. Le Meignan de la Verrie.
Mise à prix..... 150 fr.

Commune de Martigné-Briand
DEUXIÈME LOT
Un morceau de vigne, situé au Clos-du-Carrefour, village de Cornu, commune de Martigné-Briand, d'une superficie de onze ares environ, joignant de deux côtés des chemins.
Mise à prix..... 50 fr.
Total des mises à prix. 200 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :
Soit à M^e G. BARON, successeur de M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente ;
Soit à M^e RICOU, notaire à Coron, réacteur et dépositaire du cahier des charges.
Fait et rédigé à Saumur par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.
G. BARON.
Enregistré à Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, 10^e ce. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e MULLON, huissier à Saumur.

VENTE
Après faillite.

Le DIMANCHE 1^{er} JUILLET 1894, et jours suivants, s'il y a lieu, à une heure du soir,
A VILLEBERNIER, en la demeure du sieur LEBLANC,
Il sera vendu par M^e MULLON, huissier à Saumur :
1^{er}. — Divers meubles et objets mobiliers, tels que : lits, glace, pendules, buffets, tables, serviettes, chemises, draps, etc., etc.
2^{es}. — Un outillage très complet servant à la profession de charbonforgeron et de taillandier, consistant notamment en : établis et leur valet, étaux, enclumes, marteaux, limes, tenailles, tournevis, vibrequins, établis pour charbonnage avec leur valet, varlopes, rabots, ciseaux, scies, tours en fer, barres d'acier, bois de travail, fer de travail, deux sarclen-es, trois charrettes, etc.

UNE FORGE, comprenant :
Deux enclumes et deux soufflets, trente-six tenailles de toutes formes, trois marteaux à frapper devant, onze poinçons de forge, un bassin en fer, douze marteaux à mains, trente et un poinçons, étampes et dégorgeoirs, et quantité d'autres objets.
Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
GRAND IMMEUBLE NEUF
Pour habitation et commerce en gros ou industrie.
Sis à Saumur, près la gare (Maison Chollet).
S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIÈVRE.

BUREAU DE PLACEMENT
M^{me} SECHET
FRUITIÈRE
Rue St-Jean, 39, Saumur.
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochets, etc.

A CEDER
Pour cause de changement de position du mari
Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.
S'adresser au bureau du journal.

UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.
S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

On demande des Représentants sérieux pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et spécialement préparés pour céréales, prairies, etc., etc. Insecticides et fertilisants pour vignes, préservateurs du phylloxéra. — Dosages garantis. — Matières premières de toutes espèces. Huiles et graisses de toutes sortes.
Forte remise payée immédiatement.
S'adresser à la Maison L. Salles et fils, 28 années d'existence (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

GUÉRISON ABSOLUE CERTAINE des affections de toutes sortes : maladies d'estomac, névralgies, maux de dents depuis les premiers âges, maux de cœur, maladies secrètes, etc. — 40 ans de succès.
S'adresser à Louis PRÉDHUMEAU, à Douces, près Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures désirerait trouver à faire des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

BICYCLETTES 1^{er} CHOIX

Garanties 2 ans sur facture
A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter un poids minimum de 100 kil. **225** fr.
A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus. **290** fr.

A. HUBERT, CONSTRUCTEUR
Croix-Verte — SAUMUR
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

Établissement MAGÉ et CIVRAY
6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR
INSTALLATION SPÉCIALE
Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y attenant, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de servi e à volonté.
La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON
ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR
E. CHAUVEAU
SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.
PRIMEURS, arrivages tous les jours
Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts
RHUM, importation directe, depuis..... 1 50
SAMOS (recommandé) depuis..... 1 25
MALAGA vieux..... 1 50
FRONTIGNAN..... 2 »
Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT Fils
Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^e 0,20
SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25
Assortiment complet. 1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD. le litre 4 »
AMER PICON. — 2 75
RHUM, depuis — 1 30
Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15
Saumur, imprimerie Paul Godel.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.
Marmade, 43 degrés. 1.50 le litre (terre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —